

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RESTAURATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX  
DU KAMOURASKA**

**Saint-Pascal, le 9 février 2023-** La MRC de Kamouraska annonce qu'un nouveau programme d'aide à la restauration patrimoniale est maintenant en vigueur grâce à des investissements dans le cadre du Programme de soutien pour le milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMP). La date limite pour déposer une demande est le 31 mars 2023 pour la première année du programme.

**Le premier volet du programme** concerne les propriétés privées. Il sera en vigueur à Saint-Pascal dans l'aire patrimoniale et à Rivière-Ouelle pour le secteur de la Pointe-aux-Orignaux. Il vise la restauration des bâtiments d'intérêt supérieur, c'est-à-dire classés exceptionnels, supérieurs ou bons dans l'Inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Kamouraska adopté récemment. Les bâtiments classés ou cités de ces deux municipalités sont aussi admissibles.

À cela s'ajoute la maison Chapais à Saint-Denis-De La Bouteillerie, le moulin Paradis et le musée de Kamouraska, ainsi que la clôture du cimetière à Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Au total, ce sont environ 80 immeubles qui sont admissibles à ce volet. Les propriétaires admissibles recevront une lettre prochainement pour les informer des modalités.

Soulignons que ces subventions visent uniquement les matériaux patrimoniaux, tels que les fenêtres traditionnelles en bois, les revêtements de bardeaux de cèdre ou le déclin de bois, les ornements de galerie ou encore les toitures de tôle. Le montant maximum accordé par projet peut atteindre jusqu'à 20 000 \$ et financer jusqu'à 75 % du coût des travaux, dépendamment du type de travaux visés et du nombre de demandes reçues. L'expertise, tels les carnets de santé, peut aussi être subventionnée.

**Le deuxième volet du programme** concerne les immeubles de propriété municipale. Les immeubles qui bénéficieront de ces subventions sont le quai Taché à Kamouraska, le centre d'art de Kamouraska et le site du moulin Lavoie à Saint-Pascal.

**L'enveloppe totalise 1 803 560 \$ pour les deux volets du programme**, dont 1 132 803 \$ proviennent du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et 670 757 \$ des municipalités participantes. Une partie de ce montant, soit 1 000 000 \$, est réservée pour la restauration du quai Taché à Kamouraska. Le programme est administré par la MRC de Kamouraska et financé par le MCC et les municipalités de Saint-Pascal, Rivière-Ouelle, Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie et Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

Selon le préfet élu, M. Sylvain Roy, c'est un coup de pouce attendu depuis longtemps pour la restauration des immeubles patrimoniaux. « Les propriétaires de bâtiments patrimoniaux ont besoin de soutien financier pour l'entretien et la conservation de leurs immeubles. Nous sommes heureux de pouvoir leur apporter cette aide. Le programme d'aide est en vigueur dans cinq municipalités du Kamouraska, mais d'autres pourraient éventuellement y participer », de dire M. Sylvain Roy.

Pour information, les propriétaires peuvent communiquer avec la MRC de Kamouraska à [jmaguire@mrckamouraska.com](mailto:jmaguire@mrckamouraska.com) 418 492-1660 poste 242.

**Contacts :**

**Relations de presse;**

Annie Lavoie  
Conseillère aux communications  
MRC de Kamouraska  
418 492-1660, poste 253  
[alavoie@mrckamouraska.com](mailto:alavoie@mrckamouraska.com)